



Police

Bruxelles-Ouest

Diffusion restreinte

Zone de police Bruxelles-Ouest 5340

Direction générale stratégie

Service gestion

Objet : Une femme poignardée le 1^{er} octobre à la chaussée de Ninove.

Gestionnaire de dossier : Cecile Kruczynski

Monsieur le Conseiller de police,

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver, ci-dessous, les réponses à votre question.

QUESTION

Dimanche 1^{er} octobre, une femme a été poignardée par son conjoint dans une habitation chaussée de Ninove à Molenbeek-Saint-Jean. La presse fait état de violence conjugale subvenue au préalable.

- 1) Est-ce que l'homme qui a poignardé sa femme le dimanche 1^{er} octobre était connu de vos services ? A-t-il été relâché ? Où en est l'enquête ?
- 2) Est-ce que la victime avait déjà porté plainte à la police ? Ou fait appel à vos services pour des faits de violences qu'elles soient psychologiques ou physiques ?
- 3) Si oui, quelles aides ont été apportées à la victime ?
- 4) Finalement, où en est la mise en place de la cellule d'accueil dans la zone de Bruxelles ouest ? Combien de policiers ont suivi une formation sur les violences sexistes et intra familial ?

ELEMENTS DE REPONSE

- 1) Est-ce que l'homme qui a poignardé sa femme le dimanche 1^{er} octobre était connu de vos services ? A-t-il été relâché ? Où en est l'enquête ?

Nos services ont effectivement été requis le 1^{er} octobre pour une dispute conjugale. Des éléments recueillis sur place, il appert que les personnes se trouvaient initialement dans la rue quand la dispute entre eux a commencé. L'un et l'autre avaient consommé soit de l'alcool soit des produits stupéfiants. La dame a reçu un coup de couteau dans le mollet de la part de son compagnon ; tous deux se sont ensuite rendus à leur domicile où la dispute a continué jusqu'à l'intervention de nos services.

L'homme est connu de nos services. Il a été relâché après son audition sur décision du Magistrat.



Police

Bruxelles-Ouest

2) Est-ce que la victime avait déjà porté plainte à la police ? Ou fait appel à vos services pour des faits de violences qu'elles soient psychologiques ou physiques ?

4 procès-verbaux où la victime a été renseignée en tant que victime sont enregistrés dans le registre des procès-verbaux ISLP), avant les faits du 1^{er} octobre 2023.

3) Si oui, quelles aides ont été apportées à la victime ?

Pour chacun des faits, le dossier a été transmis au Parquet. Des procès-verbaux subséquents ont été rédigés. Pour aucun de dossiers, la victime n'a souhaité faire appel au Service d'Assistance Policière aux Victimes (SAPV) de la zone de Bruxelles-Ouest. Suite à chaque intervention, le SAPV a envoyé un courrier avec ses coordonnées de même que celles du service d'assistance aux victimes de la commune de Molenbeek-Saint-Jean.

4) Finalement, où en est la mise en place de la cellule d'accueil dans la zone de Bruxelles ouest ? Combien de policiers ont suivi une formation sur les violences sexistes et intra familial ?

La zone de police de Bruxelles-Ouest développe la fonctionnalité EVA au sein de son service Famille & Mœurs. Des locaux sont en cours d'aménagement au sein du commissariat de la rue du Géomètre pour l'accueil de victimes particulièrement vulnérables (victimes de VIF, de violences sexuelles, mineurs particulièrement fragilisés, prise en charge des auditions audio-filmées des mineurs, ...).

La zone de police a développé une formation barémique sur les violences intrafamiliales à l'attention de ses membres du personnel. 208 membres du personnel ont déjà participé à cette formation. D'autres sessions sont prévues durant les mois de novembre et décembre 2023. L'objectif est de former tous les membres du personnel en charge de l'intervention et de l'accueil, mais également certaines fonctions-clés (dispatching, cellule de traitement et routage des PV, Contrôle interne).

En espérant avoir répondu à vos interrogations, nous vous prions d'agréer, Monsieur la Conseiller de police, nos salutations distinguées.

Xavier LEGRAND
Commissaire Divisionnaire de Police
Chef de Corps F.F

Claire VANDEVIVERE
Bourgmestre-Présidente